

CONGRÈS DE L'ABF - TROYES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 Juin 2002

Ordre du jour :

Rapport d'activité.

Rapport financier.

Rapports des commissions

Rapport d'orientation

Motions : BP (3) ; Groupe centre, Conseil national, F. Danset.

1/ Rapport d'activité pour 2001. Lecture par Jean-François Jacques, secrétaire général.

RAPPORT D'ACTIVITE 2001

La vie de l'ABF au cours de l'année 2001 a été marquée par la négociation concernant le droit de prêt, et particulièrement par la discussion en interne comme avec nos partenaires extérieurs des propositions de Catherine Tasca, Ministre de la Culture.

Elle a aussi été marquée - surtout dans son deuxième semestre - par les évolutions progressives du fonctionnement et des publications de l'association, dont la proposition avait été approuvée lors du Congrès de Montpellier.

1/ Vie de l'Association, activité du Bureau National.

L'association compte au 31 décembre 2001 3269 adhérents. Cette stagnation des années 2000 et 2001 doit attirer notre attention. La part des adhérents des deux sections Bibliothèques publiques et Etudes et recherche accuse un déséquilibre croissant (81% pour la première). Le difficile débat sur le droit de prêt a-t-il laissé des traces ? Nous en reparlerons dans le rapport d'orientation.

Le Bureau National s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2001. Il a pourvu lors du séminaire de Saint Etienne au remplacement d'un de ses membres, trop régulièrement empêché (Jacques Delon, remplacé par Gilles Eboli).

Le Conseil National s'est réuni 4 fois en 2001, deux fois en janvier et mars 2002.

Le séminaire des groupes régionaux s'est tenu à Saint Etienne, avec un Conseil National couplé.

Le Congrès de Montpellier a connu un excellent succès, et la formule des ateliers a permis à un grand nombre d'adhérents d'y trouver les lieux de débats et d'expression qu'ils en attendent.

2/ Droit de prêt, proposition de loi.

L'année 2001 a vu l'amorce de règlement du problème du droit de prêt. Nous sommes obligés de parler d'amorce, puisque les propositions de Catherine Tasca n'ont pas été suivies des votes parlementaires nécessaires. S'il est trop tôt pour juger exactement de ce que fera la prochaine majorité de ce dossier - ce rapport est rédigé avant les élections législatives - on peut cependant remarquer que les candidats de droite comme de gauche semblent vouloir les reprendre en l'état.

Cependant, force nous est de constater que ni Jacques Chirac, ni Lionel Jospin n'avaient daigné répondre à notre lettre aux candidats à l'élection présidentielle, contrairement à plusieurs autres "petits" candidats.

Avant la présentation par le ministère des solutions préconisées, nous avons été reçus à deux reprises par le Directeur du Livre, et par André Ladousse, conseiller technique de Catherine Tasca le 21 septembre. Cette dernière rencontre a été fructueuse, et nous avons pu retrouver trace de certaines de nos remarques dans les propositions finales.

Diverses questions ont été soulevées au cours de ces différentes négociations : droit de prêt, devenir du Conseil Supérieur des Bibliothèques, composition du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, budget 2002 du Ministère de la Culture, décision française à venir sur la transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur relatif aux documents électroniques, analyse de l'étude démographique menée conjointement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Direction du Livre, problèmes liés au nouveau code des marchés publics.

Au cours de ces entretiens, l'ABF a réaffirmé ses positions :

- opposition à tout droit de prêt appliqué à l'utilisateur, demande de prise en charge par l'Etat de tout droit nouveau pesant sur les budgets d'acquisition des bibliothèques ; si le risque de droit de prêt à l'acte semble définitivement écarté, nous n'avons été que partiellement entendus sur le deuxième point, et sans doute

va-t-il être nécessaire de revenir sur cette revendication ;

- mise en chantier immédiate d'une loi sur les bibliothèques, incluant une claire définition de règles de déontologiques confortant l'indépendance des bibliothécaires dans leurs missions, le pluralisme des collections, le statut des bibliothèques dans le cadre de la décentralisation et - point essentiel - le professionnalisme de leur gestion ; sur ce point, la DLL nous a promis la mise en place d'un groupe de travail, que nous attendons toujours ;

- demande de réactivation du Conseil Supérieur des Bibliothèques ; malgré les promesses, aucune suite n'a été donnée ;
- demande d'élargissement de la composition du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique aux professions de bibliothécaire et de documentaliste ; demande d'application au bénéfice des usagers des bibliothèques des exemptions prévues par la directive européenne sur l'information numérique ; sur ces points, l'association a agi avec insistance, y compris en interassociation auprès de Monsieur Silicani, président du CSPLA.
- accroissement indispensable de l'effort de l'Etat en faveur des bibliothèques - que nous n'avons pas trouvé dans le projet de loi de finance pour 2002 ;
- réforme des modes de recrutement et de formation des personnels des bibliothèques, pour faire face aux départs massifs prévisibles d'ici 2010, mis en évidence par l'étude démographique DLL / CNFPT, et au développement de la lecture publique ; sur ce point, des avancées importantes ont jalonné l'année : réforme du concours de bibliothécaire, promesse de concours plus nombreux, textes sur les concours "3^{ème} voie".

Le travail de la section des BP dans ce domaine est particulièrement important.

Enfin, nous avons observé la mise en place du nouveau code des marchés publics pour la fourniture particulière qu'est le livre. Nous espérons des éventuelles mesures de plafonnement des remises un effet positif sur la librairie de proximité, il faut aussi assurer l'indépendance et le pluralisme dans le choix des fournisseurs. Le relèvement important du plafond est un point très positif, qui permet à de nombreuses bibliothèques de ne pas passer de marché, mais l'incertitude demeure quant aux critères qui permettront le choix des fournisseurs, et la confusion sous un même numéro de nomenclature d'une grande partie des documents autres que le livre risque de poser des problèmes à certains établissements.

3/ Gestion de l'association

La réorganisation interne de l'association s'est poursuivie. Conformément au mandat qui lui a été donné, le Bureau national s'est employé à mettre en place l'ABIS, maintenant opérationnelle. Cette société, dirigée par Caroline Paganucci, a repris la gestion du Congrès et des publications. Elle devrait dégager des bénéfices dès l'exercice 2002.

Si trois licenciements ont dû être opérés, de personnes qui travaillaient pour la gestion de la formation mise en place par des groupes régionaux, deux recrutements ont été faits au siège : celui de Virginie Kremp, rédactrice en chef du Bulletin devenu "BIBLIothèque(s)", dont Dominique Pradat est la collaboratrice, et celui de Emilia Arzal pour le secrétariat. D'autre part, les contrats de l'équipe ont été entièrement revus dans le cadre de l'application des 35 heures. Un organigramme précis a été mis en place, confirmant le rôle de responsable

d'Olivia de La Panneterie. Nous regrettons profondément le départ volontaire d'Odile Fey, qui a choisi de prendre du recul avant une éventuelle réorientation professionnelle. Elle a rendu à l'ABF, particulièrement dans le domaine de la formation, d'excellents services. Nous la remercions ici très chaleureusement.

4/ Publications.

La rénovation amorcée du Bulletin, dans le cadre de l'ancienne formule, a trouvé un premier aboutissement avec la mise en route début 2002 d'une formule totalement nouvelle, sous un autre nom. "BIBLIothèque(s)" se veut être le magazine des bibliothèques et de leurs partenaires, lisible par tous, outil d'information et de formation. Ce succès doit énormément au travail remarquable de Virginie Kremp, sans laquelle le comité de rédaction aurait été bien faible ! La suppression - peut-être prématurée - de la Note d'info au profit des pages de ce magazine concernant la vie de l'association, et du site, était rendue nécessaire en raison des problèmes de force de travail et de coût. La mise à jour permanente du site va être reprise par Emilia Arzal et le comité de rédaction du bulletin, mais ne pourra se faire efficacement que si son alimentation devient un réflexe pour tous.

Enfin, l'ABIS a permis de poursuivre la publication de monographies professionnelles dans le cadre d'une collection, "Médiathèmes", qui devrait constituer un support privilégié des études et travaux professionnels.

Le "Métier de bibliothécaire" est en chantier, pour une refonte complète à paraître en 2003.

Vote. 144 présents. Rapport adopté par : 140 pour unanimité moins 1 contre et 3 abstentions

2/ Rapport financier. Présentation par Alain Pansu, trésorier.

Pas de bilan consolidé et de rapport du commissaire aux comptes en raison de l'absence de remontée suffisante des pièces comptables des groupes et sections.

Résultat de l'exercice en déficit de 89 081 frs.

Recettes de cotisations stables. (3269 adhérents, au maxi 3547 en 99).

Nécessité de confier les comptes à un unique cabinet comptable au niveau national.

Nous attendons de l'ABIS des résultats significatifs pour l'année prochaine.

Unicité de la comptabilité : remontée indispensable des comptes des groupes à un même cabinet, et de même remontée rapide des rapports d'activité des groupes.

Vote.

Adopté par 113 pour 1 contre 26 abstentions.

3/ Vœux proposé à l'AG par le Président : obligation de faire remonter les pièces comptables.

Voté à l'unanimité.

4/ Rapport de la commission pédagogique, par Jacqueline Bénichou.

La formation d'auxiliaire de bibliothèque

En 2001-2002, 25 centres de formation qui fonctionnent pour certains en alternance, par exemple : Limoges et Poitiers, Taverny et St Quentin en Yvelines pour permettre aux équipes de souffler. Néanmoins cette année des centres n'ont pu reprendre leur activité, c'est le cas de la région Nord, des centres de Lyon et de Belfort pour des raisons de logistique liées à l'activité du groupe régional.

Le Président de l'ABF et des membres du bureau national ont participé à des réunions dans ces régions pour évaluer les difficultés et aider à la remise en route du centre ou du groupe. Je rappelle que la formation ABF est une activité à part entière du groupe régional et repose sur le dynamisme de ses membres et sur sa trésorerie.

Le groupe régional de la Réunion en est un bon exemple après beaucoup d'hésitations et de concertations avec le bureau national et la commission pédagogique, un centre de formation a été mis en place cette année, il était très attendu par le personnel des bibliothèques et nous en connaissons bientôt les résultats.

Avec environ 600 stagiaires par an, la formation d'auxiliaire est un vivier important de l'association. La commission « Vie de l'association » adresse un questionnaire aux anciens élèves ce qui permet de maintenir le lien et de connaître leur devenir. L'analyse de ces questionnaires trouvera sa place dans le dossier de demande d'homologation du diplôme que nous devons représenter en 2003.

La commission pédagogique s'est réunie régulièrement au cours de l'année :

- Un groupe de travail piloté par Michelle Pastor et Christiane Delacour a permis l'édition pour le Congrès de Troyes du manuel de catalogage entièrement revu, corrigé et augmenté du catalogage des supports autres que l'imprimé. ce manuel tant attendu, a changé de format et trouve sa place dans la collection « Médiathèmes ».

Je remercie les collègues qui ont participé à ce lourd travail et plus particulièrement Christiane Delacour pour ses nombreuses relectures.

- Deux réunions d'enseignants ont eu lieu à Paris.

La première a réuni les enseignants de bibliothéconomie. Parmi les sujets abordés, celui qui a retenu nos discussions a été l'introduction de l'informatique et des nouvelles technologies dans l'enseignement.

On constate une grande disparité entre les centres, tous les centres l'abordent en respectant le nombre d'heures indiquées dans le dossier technique ; reste la difficulté dans certains centres de trouver des salles de formation équipées de postes multimédias en nombre suffisant.


Une des réponses a été de proposer systématiquement aux stagiaires d'effectuer leurs stages dans une bibliothèque informatisée.

On peut espérer que ces outils soient de plus en plus utilisés dans les bibliothèques de toutes les régions.

La deuxième journée a permis de réunir les enseignants de l'épreuve orale : présentation de documents. Cet enseignement se fait pour la majorité des centres en travaux pratiques et chacun a pu échanger « ses recettes » pour donner aux stagiaires plus de curiosité que de culture générale. Le groupe a insisté sur l'importance de la relation au livre et au lecteur.

Comme chaque année la commission pédagogique a préparé les épreuves de l'examen :

- Choix des sujets de l'écrit

 Liste thématiques

- Questions pour l'oral

 Modification des barèmes

Les membres de la commission pédagogique et du bureau national comme chaque année ont pris le temps d'assurer la présidence des jurys et se sont rendus sur le terrain pour rencontrer enseignants et stagiaires.

Que nous réserve l'avenir ? Il semble que la rentrée 2002 / 2003 pour les centres de formation ABF va être difficile, en voici quelques signes.

- Pas de demande d'ouverture de centre dans les régions où la formation n'est pas présente, Aquitaine, P.A.C.A., 3^{ème} centre en Ile de France,
- Les centres qui ont fermé momentanément ne sont pas prêts à reprendre la formation cette année : Lyon, Belfort, Poitiers, région Nord.
- Les discussions qui ont eu lieu à plusieurs conseils nationaux en sont la preuve. L'analyse que nous pouvons faire actuellement et qui s'est exprimée montre que la gestion d'un centre de formation ABF est très lourde : sélection des stagiaires, inscriptions, suivi administratif avec les différents partenaires, gestion financière, recrutement et suivi des enseignants, locaux adaptés etc...

Comment y remédier, quelles aides l'ABF national peut apporter aux groupes régionaux ?

Par l'emploi d'un vacataire quelques heures par semaine (ex : Laxou, Reims, Strasbourg).

Par un fonctionnement du centre une année sur 2 et on tourne pour que chaque région bénéficie de la formation.

Un groupe de travail pourrait se constituer pour envisager des solutions : mutualisation des outils, répertoire d'enseignants, revalorisation de la rémunération des enseignants.

La formation d'auxiliaire de bibliothèque dispensée par l'ABF est unique, spécifique, nous sommes de plus en plus sollicités par d'autres structures. Il faut se donner les moyens de poursuivre dans de bonnes conditions.

Je remercie les membres de la commission pédagogique pour leur travail et leur disponibilité et Odile Fey pour son efficacité, son sens des relations humaines.

Odile a choisi de cesser son activité à l'ABF, nous le regrettons, les membres de la commission pédagogique, du bureau national, des centres de formation et les stagiaires pour qui elle a toujours été un bon interlocuteur et moi-même tenons à la remercier infiniment pour tout ce temps passé avec nous. Nous avons particulièrement apprécié sa compétence, sa disponibilité mais avant tout sa gentillesse et sa bonne humeur.

5/ Rapport de la commission "Vie de l'association". Martine Itier.

La commission « Vie de l'association »

Depuis mon dernier appel au congrès de Montpellier, 7 collègues sont venues étoffer la commission, je les en remercie.

Lors de l'atelier qui s'était déroulé à Montpellier, de nombreux adhérents reprochaient à l'ABF d'ignorer les collègues de petites et moyennes bibliothèques, et de ne pas être très lisible pour ces dernières.

Petites et moyennes bibliothèques : des pistes, des solutions ?

La commission s'est réunie en novembre 2001, pour débattre de ce sujet qui nous tenait toutes à coeur. Un tour de table bien animé, nous a permis de faire un état des lieux de la profession travaillant dans les petites et moyennes bibliothèques, et de faire le point sur des actions possibles.

Il nous a semblé important de récolter toutes les informations existantes sur ces bibliothèques. Un courrier a été adressé aux directeurs de BDP, et nous avons reçu un accueil inespéré. Quasiment toutes les BDP nous ont envoyé leur liste des bibliothèques de réseau. Nous envisageons d'utiliser cette source d'informations pour trois objectifs très précis.

Le 1er objectif : faire un mailing à toutes ces bibliothèques pour présenter notre association, ses actions, ses publications, etc..

Le 2ème objectif : faire un autre mailing à tout le personnel de ces petites structures.

Le 3ème objectif : adresser à tous les groupes régionaux ces listings pour leur donner les moyens, d'informer de leurs journées professionnelles tous les collègues de leur région.

Nous espérons par cette action, faire mieux connaître l'activité et la richesse de notre association.

Les anciens élèves de la formation

Vous avez pu lire l'analyse du premier questionnaire envoyé aux anciens diplômés de l'ABF 1999 / 2000 dans la revue professionnelle BIBLIOTHÈQUE(s) n°2 page 58.

Un nouveau questionnaire a été élaboré, prenant en compte les manquements du premier. Il a été adressé accompagné d'un bulletin d'adhésion de couleur différente, pour nous permettre de repérer les réadhésions suite à cet envoi.

Sur les 550 envois, 145 personnes nous ont déjà répondu et de nouvelles réadhésions nous sont parvenues.

Le dépouillement est prévu le mardi 2 juillet à 10 h au siège de l'association et nous espérons vous donner une analyse plus approfondie dès l'automne prochain..

Le parrainage des professionnels de catégorie B et C

Les présidents des groupes, comme l'an passé, ont été invités à parrainer un ou deux agents de leur groupe. Les frais d'inscription sont pris en charge par l'ABF national, et les frais de transport et d'hébergement par le groupe.

Bien sûr, le parrainage ne peut s'arrêter aux conditions financières. Les groupes étaient sollicités pour accompagner le nouveau congressiste. En effet, de nombreux collègues se retrouvent, d'année en année, et sont souvent en pays de connaissance. S'intégrer n'est pas toujours très facile. C'est dans cette optique, que la commission souhaite accueillir les nouveaux congressistes, dès le premier jour, au stand de l'association. Ce sont une dizaine de collègues qui, cette année, nous ont rejoint. Je remercie plus particulièrement les groupes Normandie, Ile de La Réunion, Bourgogne, Pays de Loire, Rhône-Alpes et Picardie, de nous avoir suivi dans cette action.

Atelier

Comme l'an passé, la commission a souhaité la mise en place d'un atelier.

Lieu de rencontres, d'échanges plus proche et plus accessible, cet atelier permet à tous les adhérents, de poser les questions qui les préoccupent, soit sur les prises de position de l'association, soit sur l'organisation ou autres débats d'actualité.

Hier, plusieurs voies nouvelles ont été ouvertes, et la commission s'attachera à les mettre en oeuvre. Le pivot de notre association semble être les groupes régionaux pour une meilleure communication des activités de l'ABF .

Les personnels des BU ont été quelque peu ignorés par la commission ; un collègue des BU vient de nous rejoindre. Des solutions devraient être trouvées.

Je remercie tous les collègues qui m'ont aidé à faire fonctionner cette commission. Je souhaiterais que cette commission soit reprise en 2003 par une autre personne. Il n'est pas bon que celle-ci soit animée par la même personne.

6/ Rapport de la commission Coopération et développement. Françoise Danset.

7/ Rapport sur EBLIDA, par Claudine Belayche.

8/ Rapport sur la commission "Accès des handicapés", par Marie-Cécile Robin.

Accès des handicapés à la profession : affaire de justice, affaire légale.

Rappel de l'existence du quota, rarement atteint. Dans la commission, présence de plusieurs agents handicapés, dont Marie-Hélène Dougnac, aveugle, chercheur à l'ENSSIB, saluée ici pour sa participation .

Accès au document : une veille est nécessaire sur le problème du droit d'auteur, en particulier sur les documents accessibles aux handicapés. Complexité problèmes de l'adaptation des documents aux handicaps. Thèmes particuliers abordés cette année : la dyslexie, les gros caractères.

9/ Observatoire nouvelles technologies, par Dominique Lahary

N'a pas fonctionné en temps que tel, mais sur la liste "Enrichi" va être diffusé un message de réveil sur 3 projets.

- réflexion sur Onyx
- journée d'étude sur certaines applications concrètes de XML aux bibliothèques

- printemps 2003 : journée d'étude transversale aux métiers du livre sur les documents numériques.

Souhait de voir continuer et bien pris en compte le site WEB. Mais intégrer dans une fiche de poste. Avec rappel régulier sur biblio.fr..

10/ Rapport d'orientation pour 2002 - 2003

Beaucoup de points du rapport d'orientation pour 2001 - 2002 restent valables et doivent être poursuivis comme des objectifs permanents de l'ABF :

Le plus fondamental concerne le droit des citoyens à un service public de l'information, de la culture, des loisirs, de la formation tout au long de la vie. L'actualité nous a encore récemment rappelé dangereusement cette obligation, ce devoir : la nécessité de l'existence de la bibliothèque comme outil indispensable de la vie démocratique, comme lieu de partage du savoir, d'apprentissage de la tolérance et du respect des convictions, d'échange des cultures et d'enrichissement intellectuel. Il s'agit de ne pas l'oublier.

Ceci nous conforte une fois de plus dans l'idée qu'une grande politique de développement des bibliothèques est plus que jamais nécessaire et ne peut être traitée à la légère une fois les élections passées. Ces établissements doivent réellement correspondre aux besoins, ceux-ci étant clairement définis et identifiés. Ils doivent être établis suivant des normes précises, avec des professionnels. Ces établissements doivent pouvoir être financés de façon à assurer l'égalité de traitement de tous les usagers quelque soit leur statut social ou leur localisation, ils doivent être gratuits pour tous les services de base, y compris ceux qui reposent sur les techniques les plus récentes. Ces établissements doivent dans leur structure et leur organisation être adaptés au pays réel et dépasser le strict cadre administratif et géopolitique. Ils ne peuvent dépendre des caprices politiques, ils doivent devenir des institutions réellement démocratiques auxquelles les usagers, les élus, les professionnels doivent pouvoir contribuer et en orienter le fonctionnement à partir de missions définies dans une loi garantissant le droit de chaque citoyen.

Les actions de l'ABF doivent être engagées dans ce sens et suivant ces principes.

Parlons de la loi. De celle du moins que nous appelons de nos vœux, et qui ne se contenterait pas bien entendu de régler seulement les dispositions relatives aux compensations pour les auteurs et aux limitations des remises. Là encore les événements récents nous amènent à être fermes et exigeants sur le champ à couvrir. Si le citoyen et son droit doivent être à la base d'un texte législatif, il sera nécessaire de préciser les statuts des établissements, leur niveau de service et donc de moyens, leur type de gestion et de contrôle, les relations des professionnels et des élus, les garanties d'indépendance et l'exercice des responsabilités des professionnels, le rôle de l'Inspection générale et du Conseil supérieur des bibliothèques. Il est important que l'ABF fasse avancer sa réflexion là dessus ; le BN sera amené à se saisir rapidement de cette question et fera des propositions au prochain conseil national.

Les actions en cours concernant le droit de prêt ont abouti à un compromis beaucoup plus favorable que l'on aurait pu le craindre, et surtout à renforcer notre association et notre profession auprès de l'opinion. La reconnaissance du rôle des bibliothèques à travers ces dispositions nous servira de base pour d'autres combats. Par exemple celui concernant la directive européenne sur le droit d'auteur. Nous défendrons ce compromis sans oublier d'exiger le réexamen des compensations rendues nécessaires par la limitation des remises.

La qualité des services des bibliothèques dépend bien sûr des moyens qui leur sont consentis mais aussi et surtout de la qualité et du niveau de formation et d'expérience des professionnels qui les font vivre et les encadrent. C'est un des gravissimes problèmes que nous devons affronter et dont l'origine va du laxisme des organismes ou des autorités chargées des prévisions de recrutement à la volonté délibérée de laisser les établissements dépérir pour des raisons idéologiques.

La qualité des services dépend aussi des relations des établissements et des bibliothécaires entre eux à travers un réseau. La coopération est un élément incontournable à prendre en compte et s'accommode mal des divisions administratives ou typologiques. Si l'attitude coopérative dépend de chacun, souvent sur des bases militantes, elle dépend aussi des autorités, des institutions, Etat et parfois régions qui assurent ce rôle ou l'encouragent. Dans ce domaine l'Etat doit avoir un rôle régulateur et veiller à l'équité et à l'esprit de solidarité dans les services rendus aux établissements par ses propres services, il doit aussi encourager les régions à mener une politique en matière de bibliothèques et le prévoir dans un projet de loi. Nous mêmes devons nous rapprocher quand c'est possible des associations de coopération en particulier dans les régions.

La formation élémentaire doit continuer d'être un axe fort de notre action mais doit s'adapter aux cas particuliers que pose ici ou là son organisation. Le diplôme, le programme et son contrôle par l'ABF restent les deux piliers de cette formation et nous devons discuter au cas par cas des modalités d'enseignement pour continuer de pouvoir l'assurer sur des bases militantes avec tous les partenaires intéressés.

La réflexion sur les métiers doit être approfondie pour vérifier son adéquation à l'évolution des besoins et des techniques. Ceci peut se faire avec des partenaires naturels d'autres associations professionnelles des bibliothèques ou de la documentation.

Notre profession doit également pouvoir appuyer ses pratiques sur une déontologie forte qui montre notre ouverture aux besoins des usagers et nous délivre des soupçons de frilosité et de corporatisme. Le Bureau national entamera cette réflexion avec ceux qui voudront bien s'y associer de façon à faire des propositions rapidement au Conseil national.

D'une façon générale, tout en déplorant la dispersion des forces militantes des professionnels, nous devons faire en sorte de nous rapprocher à chaque fois que c'est possible, et cela l'est la plupart du temps, des associations de bibliothécaires ou de documentalistes ainsi que des professions proches pour défendre ensemble nos intérêts communs, comme cela a été le cas récemment encore pour la directive européenne. Ceci devrait constituer un principe d'action pour l'avenir et pourrait montrer la capacité de notre association à jouer un rôle fédérateur des actions d'intérêt général.

Fédérer les actions doit donc devenir un de nos objectifs. C'est une des raisons qui nous poussent à réfléchir au fonctionnement de l'association, et à chercher à nous adapter à la réalité en modernisant nos statuts, quand nous constatons que ceux-ci peuvent être porteurs de divisions internes et de ce fait contre-productifs.

L'environnement des bibliothèques est en pleine évolution. La décentralisation, l'autonomie des universités, la démocratisation de l'enseignement supérieur, le développement des équipements de proximité, les nouveaux enjeux politiques et sociaux, le vieillissement des cadres sont des facteurs auxquels nous avons le devoir de nous adapter. La dispersion des forces militantes à travers la création d'associations qui répondent à des besoins précis ou ponctuels montrent la nécessité pour l'ABF de se poser la question de son mode de travail.

La composition même de notre association où le nombre très important de collègues qui se rattachent aux bibliothèques de lecture publique, alors même que les missions de celles-ci se diversifient considérablement par leurs publics, leurs collections, leurs modes d'action, suppose que l'on réfléchisse sérieusement et rapidement à notre façon de travailler et à nos statuts. C'est très certainement une simple question de survie.

Le conseil national a décidé d'entamer cette réflexion et bien entendu de la soumettre aux adhérents. Faire croire le contraire constituerait un procès d'intention et de toute façon ne serait pas permis par nos statuts actuels.

Plusieurs axes seront proposés à la réflexion des adhérents et du Conseil National.

Comment favoriser le fonctionnement des **groupes régionaux** ? Ils sont les lieux de bases du militantisme et, par leur proximité du terrain, favorisent les rencontres entre collègues en particulier vers les plus jeunes. Ce sont eux également qui permettent le contact avec les élus locaux. Ils assurent la présence de l'Association dans le contexte de la décentralisation. Ils doivent avoir la possibilité de se démultiplier pour s'adapter aux bassins professionnels plus propices aux actions et à la coopération, en particulier avec d'autres associations ou avec des groupes comme ceux de l'ADBS par exemple. Cela permettrait de retrouver des forces décentralisées. Le renforcement des forces militantes passant en tout premier lieu par les adhésions, nous devons réfléchir à toutes les suggestions susceptibles de favoriser l'accueil de jeunes collègues dans les groupes régionaux, par exemple par une modification des tarifs d'adhésion.

Comment renforcer la légitimité du rôle politique du **Conseil National** ? Est-ce en envisageant une élection au suffrage universel directement par les adhérents, tout en évitant les doubles mandats et en favorisant la rotation des responsabilités au sein du conseil et du **bureau national** pour permettre au maximum d'adhérents d'exercer des mandats formateurs ? Le conseil National aurait aussi pour mission d'élaborer un plan pluriannuel à proposer aux adhérents pour définir et mettre en oeuvre les objectifs stratégiques de l'Association à terme. Ces objectifs s'appuieraient sur le travail de tables rondes (la terminologie reste ici à définir) **transversales ou spécialisées** dont l'existence pourrait être décidée par le conseil en fonction de leur identité, à l'image de ce qui se fait dans certaines autres associations nationales ou internationales. Les **adhérents** auraient le libre choix de participer à une ou plusieurs tables rondes sans exclusive (exemples - à discuter bien sûr : Bibliothèques publiques, pouvant éventuellement être déclinées en petites grandes, moyennes, rurales, urbaines et péri-urbaines, bibliothèques d'hôpitaux, d'entreprises, pour la jeunesse, bibliothèques musicales et discothèques, bibliothèques d'Art, universitaires, nationale, pour les prisons, les questions relatives au patrimoine, aux technologies, à la

coopération, à la formation, etc. etc.) Ces tables rondes jouiraient d'une certaine autonomie mais seul le Conseil National aurait le rôle politique puisque élu par tous les adhérents.

Le **Bureau National** serait un exécutif des décisions du conseil tout en impulsant l'action et la réflexion. Il aurait un rôle coordinateur et fédérateur pour les actions et un rôle de contact avec les partenaires, et de représentation avec les institutions et les autorités. Il serait élu au sein du conseil pour une durée évitant la personnalisation et selon un dispositif permettant la continuité du travail et la rotation des fonctions en son sein sans aucune exception pour les fonctions de trésorier, de secrétaire ou de président.

Voilà la discussion que le Conseil national vous propose d'approfondir, débat engageant tous les adhérents avant de soumettre un quelconque projet à une Assemblée générale. Nous sommes bien conscients que ce débat doit être large et sérieux. La méthode de travail sera proposée par le Bureau national du 1er juillet 2002, méthode qui mettra en jeu toutes les instances de l'association.

Un tel chantier nécessite de renforcer les moyens de communication et de réflexion au sein de l'association. Le Bureau national s'engage à publier de nouveau une note d'information à chaque fois que cela sera souhaitable, sans périodicité fixe. L'utilisation du site Web et du forum sera renforcée, sans que cela ne devienne trop rapidement un moyen exclusif de communication.

Enfin, le Bureau national s'efforcera de trouver avec nos partenaires un terrain commun à toutes les actions possibles : une initiative de l'ABF les rassemblant au plus haut niveau sera prise, qui pourrait amener à réfléchir à la mise en place d'une grande Fédération Nationale des métiers de l'information, de la documentation et de la lecture.

(Rapport adopté par le Conseil national du 20 juin par 16 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.)

Vote :

pour : 119

contre : 8

abstentions : 31

10 / Motions.

10-1 Motions de la section des Bibliothèques publiques.

MOTIONS PRESENTÉES PAR LA SECTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

N°1 : Motion pour l'application en France des directives européennes sur le droit de prêt et de location, et sur les droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information

La section des bibliothèques publiques souhaite, alors que se mettent en place un nouveau gouvernement, et une nouvelle présidence de la République Française, rappeler son souci de voir les bibliothèques de tous types, et de tous statuts, soutenues dans leurs efforts de développement au service des citoyens et de l'information de tous. Le libre accès à l'information est un gage fondamental de la formation et de l'éducation, inscrit dans la Constitution.

A ce titre, il est important que le gouvernement, dans l'application législative qu'il proposera des directives du 19 novembre 1992 et du 2 mai 2001, prenne en compte :

* le libre accès à l'information, sur support papier, numérique et tout autre moyen notamment adapté aux publics handicapés

* la nécessité de l'intégration dans une disposition législative générale des lois prises en application des directives européennes, incluant le soutien aux bibliothèques publiques et à leur fonctionnement, s'appuyant ainsi sur les textes internationaux « Manifeste pour les bibliothèques publiques » de l'UNESCO (1994) et « Résolution sur le rôle des bibliothèques dans la société moderne » texte présenté par Mirja Rynänen et adopté au Parlement Européen en 1998.

* la limitation au minimum pour les usagers et pour les collectivités gestionnaires de bibliothèques, de versements de droits divers, qui ne peuvent qu'handicaper l'accès facile à l'information

N°2 Motion de soutien au Conseil Supérieur des Bibliothèques

Au congrès 2001, à Montpellier, l'ABF s'était émue de voir que le Conseil supérieur des Bibliothèques n'avait pu être réuni par manque de nomination de membres par les ministres chargés de sa tutelle.

En juin 2002, l'Association des Bibliothécaires Français redit avec insistance l'importance qu'elle accorde à l'existence de ce conseil, à ses réflexions communes au monde des bibliothèques et de la documentation.

Les rapports du Conseil, depuis sa création, ont aidé à l'élaboration de réflexions de politique générale, transversales aux établissements publics et aux fournisseurs d'information.

L'ABF demande avec insistance aux ministres en charge de ce dossier de nommer les membres de leur compétence, pour que ce conseil puisse reprendre son activité.

N°3 Motion concernant les recrutements statutaires des bibliothèques des collectivités publiques

Toutes les études le montrent, la fonction publique verra dans les 5 ans qui viennent une forte érosion des effectifs de personnels de tous grades et statuts.

L'ABF rappelle ses demandes insistantes d'une gestion prévisionnelle qui intègre ces études dans les réflexions sur le nombre de postes mis aux concours de l'Etat et territoriaux.

Sachant qu'un concours demande plusieurs mois d'organisation, que les recrutements ensuite prennent également plusieurs mois, et que pour les fonctions territoriales et pour certains corps de l'Etat, les formations ont lieu après le recrutement par la collectivité, c'est donc dès maintenant que doivent être augmentés le nombre de postes mis aux concours pour éviter des recrutements précaires, en urgence et une déqualification des personnels, qui seraient un handicap très lourd pour le développement des bibliothèques au moment où les compétences sont en mutation rapide et demandent des équipes de plus en plus qualifiées.

- **directive européenne unanimité moins 2 abstentions**
- **soutien au CSB unanimité moins 1 abstention**
- **recrutement statutaire unanimité moins 4 abstentions**

10-2 Motion présentée par la SER

L'ABF réunie le 23 juin 2002 en congrès à Troyes tient à réaffirmer avec force les principes sur lesquels doit s'appuyer le développement des bibliothèques :

- les évolutions technologiques récentes rendent encore plus urgente la nécessité d'une politique nationale (loi sur les bibliothèques ; meilleure participation aux réseaux nationaux et internationaux),
- ceci implique la reconnaissance de la compétence professionnelle des personnels des bibliothèques (harmonisation statutaire – amélioration des formations),

- maintien d'une politique financière forte de l'Etat renforçant l'engagement des collectivités territoriales et des universités. Ces mesures volontaristes sont indispensables pour rattraper le retard de nos bibliothèques par rapport à leurs homologues européennes.

Vote : unanimité moins 4 abstentions

10-3 Motion proposée par le groupe Centre

Motion de l'ABF sur le recrutement des agents des la filières culturelle de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique de l'état.

L'ABF a pris connaissance de la publication par le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Education et le CNFPT d'une enquête démographique sur les personnels des bibliothèques dont les résultats doivent nous alerter.

D'ici à 2010, et pour cause de départs à la retraite, dans les deux fonctions publiques, un pourcentage important des corps des conservateurs, bibliothécaires, assistants qualifiés de conservation et bibliothécaires adjoints spécialisés, assistants de conservation et bibliothécaires adjoints, des agents du patrimoine et des magasiniers sont à renouveler.

A ces évaluations s'ajoutent les difficultés à recruter rencontrées spécifiquement par les collectivités territoriales. Elles se soldent par des postes restés vacants, ou occupés par des personnels non titulaires, ou par des agents pour lesquels les fonctions et missions ne correspondent pas à leur grade.

L'ABF, soucieuse de la préservation du capital de reconnaissance dont jouissent les bibliothèques, les services de lecture publique et le service rendu aux usagers dans les bibliothèques, demande pour l'ensemble des cadres d'emploi :

- L'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours, la révision des conditions d'accès à ces concours, et leur annualisation ;
- La révision des modalités de recrutement par concours interne, et des conditions de formations des lauréats concernés (contenu des formations et conditions matérielles);
- L'élargissement des conditions d'accès à la promotion interne;

- La fin de la limitation par décret et arrêté du nombre de postes de conservateurs des collectivités territoriales;
- Le renforcement de la professionnalisation des concours;
- L'extension et la systématisation de la formation continue.

Vote : unanimité moins 15 abstentions.

10- 4 Motion proposée par Françoise Danset :

" Un processus de liquidation est engagé visant au démantèlement d'un certain nombre de centres de documentation spécialisés sur le développement et la coopération Nord-Sud.

Tel est le cri d'alarme lancé il y a près d'un an par l'ADBS, devant la fermeture simultanée de six centres de documentation subventionnés par l'Etat et dépendant du Ministère de la Coopération et de la Recherche, et représentant un patrimoine unique dans le monde francophone.

De nombreuses démarches ont été engagées tant sur le plan national qu'international qui n'ont reçu aucune réponse positive de la part des ministères concernés de même que n'a pas été retenue la proposition de créer un centre de documentation national reprenant l'ensemble de ces fonds et en modernisant la communication. Et l'on constate aujourd'hui que la disparition de plusieurs revues spécialisées vient renforcer cette politique d'abandon des échanges et du partage des savoirs avec les pays du sud et le désengagement de notre pays dans l'aide aux pays en développement.

L'ABF s'associe aux demandes de ses collègues professionnels de l'information et de la documentation et demande aux ministères concernés de bien vouloir apporter, en concertation avec les professionnels, une réponse positive aux propositions de regroupement des fonds."

Vote : unanimité moins trois abstentions.

10-5 Motion du Conseil national sur le droit de prêt.

" Réunie en assemblée générale à Troyes le 22 juin 2002, l'Association des Bibliothécaires français rappelle son ferme attachement aux solutions à la question des droits d'auteurs sur les documents prêtés en bibliothèque, telles qu'elles ont été négociées en 2001. Ces principes représentent pour l'association le minimum acceptable, et l'ABF attend du gouvernement, du Sénat et de l'Assemblée nationale leur validation en l'état. En substance, l'aide accordée au titre du droit de prêt dans les bibliothèques proviendra à part égale de la contribution de l'état et de la contribution des collectivités territoriales tutelles des bibliothèques à travers leurs acquisitions".

Vote : unanimité moins 6 abstentions.